Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
« Village de l'Or Bleu »

PERMIS D'ACCÈS À UNE ROUTE

☐ **Construction** ☐ **Modification**
☐ **Changement de vocation** ☐ **Démolition**

N° de certificat		
C.S.	Année	N° séquentiel

Identification du requérant*	
Nom Propriétaire ☐ Bénéficiaire ☐	
Adresse	
Municipalité	
Code postal	

Localisation de l'accès		
Chemin	Chaînage	Côté
Longitude	Latitude	
Adresse et nom de la route		
Municipalité	Zone	
ZONE		
M.R.C.		

TRAVAUX EFFECTUÉS ET PAYÉS PAR :	☑ **REQUÉRANT**	**Entrepreneu**☐

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

CATÉGORISATION DES ACCÈS **CODE :** _____ **Voir tableau 1**

Résidentiel	Agricole	Forestier	Commercial/à bureaux	Industriel
☑ Rural	☐ Principal	☐ Lot	☐ Grande surface	☐ Grande entreprise
☐ Urbain	☐ Auxiliaire	☐ Chemin	☐ Petite surface	☐ Petite entreprise

DESCRIPTION

Dimensions des accès	Dimensions du tuyau
Larg. max. m Rayon m	Diam. mm m

Protection du tuyau contre l'érosion
☐ Gazonnement ☐ ☐ Empierrement (max.10 à 30 cm de diam)

Type de revêtement de l'accès (Autres)
☐ Matériaux granulaires ☐ Enrobé bitumineux ☐ _____

Distance de visibilité Requise (m) G _____ D _____ Vitesse affichée (km/h) _____
Mesurée (m) G _____ D _____

REMARQUES : _____

Le propriétaire est responsable du travail effectué par son entrepreneur. À cette effet la municipalité suggère au propriétaire d'obtenir son certificat de conformité avant d'acquitter les sommes dues à l'entrepreneur.

CONDITIONS À RESPECTER :

1- L'accès doit être construit conformément aux normes de construction de la municipalité de même qu'au présent permis et son annexe.
2- L'entretien de l'accès ainsi que les coûts qui y sont reliés demeurent la responsabilité du requérant.
3- Les travaux débuteront le _____ et se termineront au plus tard le _____
4- Le requérant s'engage à obtenir toutes les autorisations requises (municipalités, utilités publiques, organismes publics et autres) à l'exécution de ses travaux.
5- Le requérant assume la responsabilité des dommages imputables à la réalisation de ses travaux.
6- Le requérant doit fournir, installer et entretenir pendant toute la durée des travaux, lorsque requis, une signalisation conforme au règlement sur la signalisation routière (*Code de la sécurité routière* , L.R.Q., c.# C-24.2 a. # 289) ainsi qu'au chapitre 11 du *Code de la sécurité routière* - Dispositions générales concernant la circulation des véhicules.
7- Les articles 3, 4, 5 et 6 ne s'appliquent pas lorsque les travaux sont effectués par la municipalité
- Toute autre condition jugée nécessaire par la municipalité _____

Je, _____ soussigné, accepte les conditions mentionnées ci-dessus, et m'engage à les respecter
Nom du requérant

_____
Signature du requérant Date

Mario Guévin
Nom du représentant de la municipalité

_____
Nom du gestionnaire autorisé

_____
Signature du représentant de la muncip Date

_____
Signature du gestionnaire autorisé Date

c. c. **Municipalité concernée**

* Le requérant désigne le propriétaire ou le bénéficiaire du fond de terrain à desservir.

V-2376 (2005-01-24)